

Application Régionale du 24 juin 2014

de la

Convention Cadre de Partenariat National

entre

**le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
Et la Fédération Nationale du Crédit Agricole**

du 25 septembre 2012

La Caisse Régionale Val de France

Et le Conseil Régional de l'Ordre
des Experts-Comptables [***]

dont l'adresse est :

dont l'adresse est :

1 Rue Daniel Boutet
28000 CHARTRES

19 rue Théophile Chollet,
45000 ORLEANS

représentée par :

représenté par :

Mr Franck TRAINSON,
Directeur des Relations Clients,
de la Communication, des Marchés de l'Agriculture et
Professionnels, et de la Vie Mutualiste.

Christophe PRIEM,
Président

CRÉDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE

Ordre des Experts Comptables

BP 90069 - 28002 CHARTRES CEDEX

Région d'Orléans

Tél. 02 37 27 30 30 - Fax 02 37 27 31 31

19 rue Théophile Chollet

B.P. 30003 - 41913 BLOIS CEDEX 03

BP 5206

Tél. 02 37 38 37 00 - Fax 02 37 38 37 00

45052 ORLEANS CEDEX 1

Tél. 02 38 24 09 24 / Fax : 02 38 62 15 58

conviennent de se rapprocher afin de favoriser l'accès au crédit des Très Petites Entreprises et de
favoriser leur accompagnement financier.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
ont signé une convention de partenariat à cet effet le 25 septembre 2012.

Chacune des parties signataires reconnaît avoir reçu et avoir pleinement connaissance des dispositions de ladite convention cadre de partenariat ainsi que, le cas échéant, des modifications apportées à cette convention par avenant.

En conséquence, le présent acte d'adhésion comprend les présentes dispositions ainsi qu'en annexe une copie de la convention cadre signée entre la Fédération Nationale du Crédit Agricole et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables qui forment un ensemble contractuel indivisible.

Chartres le, 24/06/2014

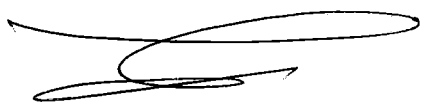
Chartres, le 24/06/2014

Cachet de la Caisse Régionale

Cachet du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables

représentée par :

représentée par :



Mr Franck TRAINSON,
Directeur des Relations Clients,
de la Communication, des Marchés de l'Agriculture
et Professionnels, et de la Vie Mutualiste.

Ordre des Experts Comptables
Région d'Orléans
19 rue Théophile Chollet
BP 5205
45007 ORLEANS CEDEX 4
Tél. : 02 38 24 00 24 Fax : 02 38 62 15 58
Christophe PRIEM,
Président



ANNEXE I

INTERLOCUTEURS DE REFERENCE

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette convention de partenariat au niveau régional, sont nommés les interlocuteurs de référence ci-après :

Pour le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables :

Monsieur Christophe PRIEM
19 rue Théophile Chollet
45000 ORLEANS
croec@orleans.experts-comptables.fr

Pour la Caisse Régionale :

Monsieur Franck TRAINSON
1, Rue Daniel Boutet
28000 CHARTRES
Franck.Trainson@ca-valdefrance.fr

ANNEXE II

Hypothèses de travail des prévisionnels pour fonder l'assurance modérée de l'expert-comptable pour les demandes de crédit inférieur ou égal à 25 000 €

L'expert-comptable fournit le résultat de son analyse pour chacune des rubriques indiquées ci-dessous sur les documents prévisionnels constitutifs du dossier modélisé.

Les remarques ainsi formulées par l'expert-comptable fondent son assurance modérée telle que définie dans l'article 3.2	A compléter par l'expert-comptable
Justification des variations de chiffre d'affaires si elles sont significatives par rapport aux comptes annuels précédents	
Chiffre d'affaires par effectif et commentaires par rapport à la moyenne du secteur	
Marge : faire un rappel de l'historique (3 ans) et justifier les variations éventuelles	
Frais fixes : commentaires si variations significatives (destinés à préciser nature et évolution)	
Commentaires sur la politique de rémunération du chef d'entreprise	
Commentaires sur les prévisions de résultats (par rapport aux comptes annuels précédents)	

ANNEXE III

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'EXPERT-COMPTABLE POUR ETUDE ET MISE EN PLACE DU DOSSIER DE FINANCEMENT PAR LA CAISSE REGIONALE

LISTE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE

DOCUMENTS INCONTOURNABLES

DOSSIER MODELISE (Expression du besoin + hypothèses de travail des prévisionnels + prévisionnel sur 2 ans)

2 DERNIERES LIASSES FISCALES (transmission via le portail JEDECLARE.COM à privilégier)

Avis d'imposition pour les entreprises individuelles

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES SI PROSPECT OU DOSSIER AGENCE INCOMPLET

COPIE DES STATUTS SIGNES CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LE DIRIGEANT

KBIS ou INSCRIPTION AU REPERTOIRE DES METIERS

PIECE D'IDENTITE

2 DERNIERS RELEVES DE COMPTE BANCAIRE DE L'ENTREPRISE

DOCUMENT d'INFORMATION PRECONTRACTUELLE SI FRANCHISÉ

BAIL PROFESSIONNEL + ATTESTATION D'ASSURANCE IARD